



## Le Ministre de la Guerre au pénitencier d'Oléron

Ainsi que les journaux l'ont raconté, le ministre de la guerre s'est rendu incognito au château d'Oléron afin d'inspecter le pénitencier militaire. Il est intéressant de faire connaître, aux membres de la Ligue, dans quelles circonstances ce voyage a été décidé et s'est accompli.

Depuis la révélation des actes de cruauté dont l'infortuné Alfred Dreyfus eut à souffrir à l'île du Diable, l'attention d'un grand nombre de personnes a été attirée sur le régime de nos pénitenciers militaires.

D'autres révélations de traitements barbares ont été faites par un déporté récemment libéré, M. Eugène Degrave, dit Rorique, dont le livre le *Bagno* vient de paraître. De son côté, un ancien disciplinaire d'Afrique, M. Dubois-Desaulle, a publié, sous diverses formes, une série de faits venus à sa connaissance ou dont il a été le témoin.

Le comité de la Ligue s'émut alors et décida de faire une enquête sur cet ensemble d'informations qui lui parurent, si elles étaient exactes, nécessiter une réforme urgente.

Un de ses membres, le docteur Hervé, a examiné à

ce point de vue le livre d'Eugène Degrave et a fait un rapport qui a paru dans un de nos derniers numéros.

D'autre part, le comité de la Ligue, a entendu M. Dubois-Desaulle qui, au cours d'une de ses dernières séances, lui a montré une série de photographies représentant des prisonniers au supplice de la double-boucle ou des poucettes. En même temps, il lui apportait un spécimen de ces deux appareils destinés à emprisonner, l'un les pieds, l'autre les mains du condamné, et à le maintenir dans une position effroyablement douloureuse.

A la suite de cette séance, MM. Trarieux, sénateur, et Paul Guieysse, député, allèrent soumettre les faits portés à leur connaissance au ministre de la guerre. Ils lui montrèrent en même temps les photographies de M. Dubois-Desaulle et l'horrible petit instrument de torture qui s'appelle les poucettes.

Le général André n'hésita pas à décider immédiatement qu'il irait se rendre compte par lui-même de l'authenticité de ces révélations.

Dès le lendemain, il se rendait incognito au pénitencier militaire d'Oléron.

Le ministre de la guerre a pu ainsi constater, de ses propres yeux, que les actes de férocité qui lui avaient été dénoncés étaient, en effet, en usage, bien que, paraît-il, ils eussent été très adoucis depuis la nomination récente du commandant du château d'Oléron. En conséquence de ces vérifications personnelles, le ministre a pris sur l'heure pour le pénitencier d'Oléron, des mesures de nature à assurer que les sévices corporels n'y pourront plus être employés comme système de discipline. En outre, généralisant ses ordres, il a adressé la circulaire suivante à nos pénitenciers coloniaux :

Messieurs,

Les peines corporelles, telles que la peine de la barre de justice, boucle simple, et la peine de la barre de justice, boucle double, ont été abolies dans la marine par décret du 31 jan-



vier 1901 et cette mesure est applicable à tous les corps disciplinaires qui relevaient de la marine.

Aucune disposition n'ayant été prévue pour le matériel employé, j'ai décidé que ce matériel sera versé à la direction de l'artillerie et qu'il me sera adressé un procès-verbal de sa remise.

D'autre part, l'usage des poucettes a été interdit d'une manière générale à l'égard du corps disciplinaire. Toutefois, comme il a été spécifié que les poucettes pourraient être employées dans des cas exceptionnels, par mesure humanitaire, pour empêcher notamment qu'un homme se porte à des excès d'indiscipline contre lesquels il y aura à sévir avec rigueur, j'ai décidé que les commandants des corps disciplinaires ou d'une unité disciplinaire auront seuls la faculté de donner l'ordre de faire usage des poucettes, mais sous la réserve que ce mode de répression sera toujours limité au minimum du temps jugé strictement nécessaire.

Je vous prie de donner des instructions formelles pour assurer l'exécution de ces dispositions.

Général ANDRÉ.

Cette intervention humanitaire du ministre de la guerre se passe de commentaire. Elle ne lui fait pas seulement le plus grand honneur, elle montre ce que peut l'initiative généreuse d'un chef de service pour corriger des abus qui n'exigent pas une modification de la loi et, par suite, le recours au Parlement.

Nous nous permettons, toutefois, de regretter que M. le ministre de la guerre n'ait pas radicalement supprimé l'emploi des poucettes. Même restreint dans son emploi, comme l'explique la circulaire, cet instrument de torture ne devrait plus être d'aucun usage dans nos pénitenciers. Il nous semble que la camisole de force employée dans nos hôpitaux devrait suffire pour réprimer les violences des hommes dangereux qui ne s'arrêtent pas devant la crainte d'un châtement.

L'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme.

M. le président de la « Ligue des Droits de l'Homme »

adresse, au nom du Comité central, la lettre suivante aux présidents des sections de la « Ligue ».

Mes chers Collègues,

Un grand fait vient de se produire. La Chambre des députés, sur la proposition de M. Dauton, représentant du Lot-et-Garonne, a décidé que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen serait affichée dans toutes les écoles du territoire par les soins du Gouvernement.

Ainsi s'accomplira prochainement l'œuvre entreprise par la « Ligue des Droits de l'Homme », qu'elle espérait bien par un effort persévérant conduire à son terme, mais que la modicité de ses ressources ne lui aurait permis d'achever qu'après un long temps.

Nous n'avons pas à tirer vanité de ce grand succès moral, mais il nous est permis de nous réjouir en voyant peu à peu se réveiller autour de nous les idées de liberté et de justice pour la défense desquelles nous luttons depuis des années.

Honneur au Parlement d'avoir fini par comprendre que les seuls principes sur lesquels la démocratie doit faire reposer la République sont ceux qui ont illuminé le monde à l'aurore de la Révolution française ! Voilà la démonstration lumineuse et rassurante que le régime parlementaire sait mieux qu'aucune autre forme de gouvernement se plier au mouvement des idées et satisfaire, quand la lumière le guide, aux besoins légitimes de l'opinion.

Redoublons de bonne volonté, chers Collègues, pour seconder, autant qu'il nous sera possible, cette marche en avant vers un progrès humanitaire dont notre charte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen nous trace la voie.

Veuillez, chers Collègues, croire à mes sentiments les plus dévoués.

Le président du Comité

L. TRARIEUX.

### Le droit de parole dans l'enseignement

La section de Pau de la Ligue des Droits de l'Homme a adressé la lettre suivante aux présidents des autres sections et au comité central de Paris.

Monsieur le président et cher collègue,

Nous tenons à vous signaler un ordre de faits dont la gravité



ne vous échappera point puisqu'ils risquent de frapper à mort l'activité de la Ligue des Droits de l'Homme dans une grande partie de notre département.

Des hommes qui n'ont de républicain que l'étiquette et que l'action moralisatrice de la Ligue menace de démasquer, ont su obtenir de M. le ministre de l'Instruction publique une lettre dont M. l'inspecteur d'Académie des Basses-Pyrénées a communiqué des extraits aux fonctionnaires du lycée de Pau.

Dans cette lettre, M. le ministre interdit aux professeurs de prendre la parole sans autorisation même dans une réunion privée : « il n'y a aucune distinction à établir entre les réunions publiques et les réunions privées. En ce qui concerne M. Izaac (1) je vous prie de l'inviter à se renfermer désormais dans l'exercice de ses fonctions ».

Nous n'ignorez pas, Monsieur le président, qu'à peu d'exceptions près, c'est dans l'Université que la Ligue a trouvé ses forces les plus actives. L'Université est en effet à cette heure la seule force d'éducation laïque organisée contre le cléricalisme ; c'est d'elle que s'élève la principale voix qui proteste contre les périls ou les menaces de la réaction.

Interdire aux professeurs de prendre la parole, même dans une réunion privée, c'est baillonner la Ligue, c'est fermer par tout la bouche de ses conférenciers, de ces hommes désintéressés s'il en fut, qui ont cru, en se dévouant à l'éducation de la démocratie, accomplir un devoir civique. Comme le disait naguère M. Trarieux : « En quelques générations tout s'oublie, tout s'efface, si l'on ne prend pas soin d'entretenir les souvenirs. Nous avons pris à tâche de réveiller le passé, de rappeler son histoire et de faire renaître dans le pays le culte des immortels principes de la Révolution. »

Les professeurs du lycée de Pau qui viennent de nous adresser leur démission de membres du comité ne pourront plus concourir à cette entreprise de longue haleine. M. l'inspecteur d'académie, dans un rapport du 18 décembre 1900 a, paraît-il, appelé sur le cas de ces messieurs l'attention de M. le recteur,

---

(1) M. Izaac est le zélé président démissionnaire de notre section. Il est professeur au lycée depuis une trentaine d'années, entouré à Pau de l'estime de tous. Son crime est d'avoir donné des conférences sur les « Droits de l'Homme » et sur le devoir républicain dans diverses réunions privées, les dimanches, aux environs de Pau.

Comme il a donné sa démission avec nos autres universitaires, nous n'avons plus de ménagements à garder par égard pour leur situation.

et désormais, s'il faut en croire M. Barthou, député d'Oléron, l'Université et l'armée doivent se taire. Son article publié le 11 mars dans la *Petite Gironde*, et intitulé « Les droits des fonctionnaires » est très précis à ce sujet. Nous vous prions, M. le Président, de songer qu'il y a là une atteinte monstrueuse aux Droits de l'Homme, une façon de réduire le professeur à l'état de servage.

Quand cet honnête homme débute dans la carrière universitaire, il se croit citoyen au même titre que l'avocat, le médecin ; et, un jour, parfois après de longs services, on vient lui dire brutalement : « Tu n'as le droit de parler que dans ta classe ; si après tes quatre heures de services au lycée tu veux prendre la parole dans une réunion, même privée, il faut que tu en demandes l'autorisation à tes chefs en leur faisant savoir ce que tu comptes dire ; cette autorisation on te la refusera ou on te l'accordera, mais jusque-là, silence dans les rangs ! »

Il est donc d'extrême urgence que le Comité central et tous les amis de la liberté emploient leur autorité et leur dévouement à la Ligue pour éclairer le gouvernement sur le caractère révoltant de cette mesure qui ne vise que la section Pau-Oloron.

Il nous a paru que le meilleur parti, celui qui convient à des hommes de raison et de conscience, c'est de vous inviter à envoyer, comme nous le faisons nous-mêmes, et dans le plus bref délai, à M. Trarieux, au nom de votre comité, une adresse qui lui exprime votre inquiétude.

Agréez, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Signé : E. BELLOCQ,

Vice-président,

Nég. Villa Aurore, Pau.

Le Comité de la Ligue a été très ému par la communication de la section de Pau. Il partage les sentiments qui y sont exprimés et espère que, à la réflexion, le ministère de l'instruction publique reconnaîtra le caractère par trop timide et peu libéral de ses instructions antérieures.

Le président du Comité, M. Trarieux, a entretenu de la question M. le président du Conseil et s'est efforcé de lui faire comprendre combien la défense républi-



caine aurait à perdre si, d'une manière systématique, les membres de l'enseignement secondaire étaient tenus éloignés de toutes les manifestations, même privées, de notre vie politique. Il est ressorti de cet entretien que le gouvernement se préoccupe surtout d'éviter des polémiques publiques entre membres du corps enseignant, qu'il redoute pour le recrutement de nos collèges et lycées. Cette crainte s'évanouira le jour où on comprendra mieux que la force des principes républicains est dans leur affirmation sincère et hardie. C'est à cette modification des idées que la Ligue doit travailler. En attendant, le Comité envoie à la section de Pau ses encouragements. Elle ne doit pas se lasser d'agir avec fermeté et confiance. (1)

#### Cours de philosophie militaire.

Le ministre de la guerre a demandé à M. Georges Duruy, professeur d'histoire à l'École polytechnique, de préparer un programme de conférences sur le rôle social de l'officier.

Voici le texte de ce programme, actuellement soumis à l'examen des conseils d'études des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr et qui constitue un véritable cours de philosophie militaire :

I. *Les armées d'autrefois* : 1° L'armée féodale; 2° l'armée royale; 3° l'armée impériale.

— Hommage aux vertus de l'ancienne France militaire.

— Ce qui dans le patrimoine légué par elle doit être précieusement conservé : les traditions d'honneur, de courage, de discipline, d'abnégation. Ce qui doit être exclu : l'esprit de caste ; par quoi il doit être remplacé : l'esprit de solidarité.

II. *L'armée d'aujourd'hui* : L'armée républicaine.

— Exemple accompli d'armée républicaine fourni par les armées de la Révolution : leur esprit, les soldats, les chefs ; comment ils comprenaient et comment ils faisaient la guerre.

---

(1) La section de Pau-Oloron vient de refuser à l'unanimité la démission de M. Izac et de ses collègues.

— Qu'il est faux de prétendre qu'il soit dans l'essence même de l'esprit militaire d'être réfractaire à la loi d'évolution, et que cet esprit ne puisse se modifier sans risquer de périr. Exemple de l'évolution subie au cours des âges par la conception que les militaires se sont faite de la discipline, de l'honneur, du courage, du devoir envers la patrie.

— Nécessité d'une évolution nouvelle de l'idée que les militaires se faisaient naguère encore de la profession des armes.

Le service universel et obligatoire ayant modifié profondément la constitution de l'armée, celle-ci ne peut plus être, comme on l'a dit, « une citadelle fermée au sein de la nation », puisqu'elle est la nation elle-même, dressée à sa propre défense. De là, nécessité de la disparition de tout vestige d'antinomie entre ces deux termes : l'armée et la nation, qu'il est absurde et coupable d'opposer l'un à l'autre.

III. Comment l'officier peut et doit contribuer à l'éducation de la démocratie.

— Que la préparation à la guerre reste la principale, mais n'est plus l'unique fonction de l'officier. Le devoir d'aïnesse de l'officier envers le soldat. Nécessité de relations de plus en plus intimes, de plus en plus fraternelles entre l'officier et le soldat. L'officier éducateur, conseiller, ami, tuteur attentif du soldat, sans abdiquer jamais sa ferme et légitime autorité de chef.

— Que l'officier, à côté de son rôle purement militaire, a un rôle social à remplir ; sa beauté, sa bienfaisance, ses limites.

— Détermination de ce rôle. Etablir que, tout en comportant un élément pédagogique, il est très différent de celui de l'instituteur à l'école.

Exemples de quelques-uns des thèmes sur lesquels peut s'exercer utilement le préceptorat intellectuel et moral de l'officier.

(a) *Thèmes militaires et patriotiques* : L'historique du régiment, de la ville, de la province ; relation d'actes d'héroïsme inspirés sur le champ de bataille ou dans la défense des places par le dévouement au drapeau et l'amour de la patrie ;

(b) *Thèmes civiques* : Le respect de la loi ; les devoirs de tout citoyen envers la patrie, et au premier rang de ces devoirs celui de la défendre ; le service militaire, conséquence nécessaire de ce devoir ;

(c) *Thèmes économiques* : Notions sur l'agriculture, sur l'industrie de la région ; notions sur l'empire colonial de la France, ses productions, ses ressources ; la colonisation : avantages que



le pays, le colon lui-même y trouvent ; l'alcool : les ravages exercés, urgente nécessité de combattre ce fléau ; notions élémentaires d'hygiène et de médecine usuelle appropriées à la condition du soldat.

(d) *Thèmes moraux.* : Le respect de l'uniforme, les idées dont le drapeau est le symbole. — La guerre : ce qu'elle était autrefois, ce qu'elle doit être aujourd'hui ; que la guerre ne saurait plus être, de notre temps, accompagnée d'actes de carnage ou de pillage qui seraient la négation même des principes généraux et humains que la France revendique comme siens. — Les guerres coloniales : le devoir de justice et l'humanité d'un peuple civilisé et de ses soldats envers les habitants des pays qu'il conquiert pour y coloniser.

IV. Conséquences de l'adaptation de l'esprit militaire aux aspirations démocratiques de la société contemporaine.

— L'autorité morale du chef grandie aux yeux du soldat ; la discipline intacte et librement consentie. Adhésion plus sincère du soldat au devoir d'obéissance.

— L'armée devenant, par l'effort de ces milliers d'éducateurs volontaires que doivent être les officiers, une grande école d'hygiène morale et physique, en même temps que d'honneur, de vaillance, de discipline et de patriotisme, — rendant au pays ses enfants meilleurs qu'elle les a reçus, — conquérant ainsi un titre de plus à la reconnaissance et à l'amour de la nation.

— Tout malentendu entre civils et militaires, toute prévention des uns contre les autres, dissipés. L'armée et la nation non pas divisées, nourrissant l'une contre l'autre des sentiments de malveillance et de défiance réciproques, orientées l'une vers le passé, l'autre vers l'avenir, — mais s'estimant, s'honorant, s'aimant, se servant l'une l'autre et rendant la France invincible par leur fraternelle communion dans un même idéal. »

### L'Assemblée générale de 1901

Le Comité central a décidé d'adresser la lettre suivante aux sections :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la section de Roubaix vient, à propos de la prochaine assemblée

générale de la Ligue, de nous adresser la lettre suivante :

Mon cher Collègue,

Je viens vous demander si le Comité central a songé à faire coïncider l'assemblée plénière de la Ligue avec les fêtes de la Pentecôte (25, 26, 27 mai).

Cela faciliterait, à coup sûr, le déplacement des délégués des sections de province.

Ne songez-vous pas aussi à renouveler ces agapes fraternelles de l'an dernier, dont nous avons tous emporté un si excellent souvenir ?

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Le secrétaire général,  
DESREUMEAUX.

Le Comité central a décidé, dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril de porter cette lettre à votre connaissance et de vous prier de vouloir bien consulter d'urgence votre section sur la double question qui nous est posée.

Agréez, Monsieur le président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le secrétaire général,  
MATHIAS MORHARDT.

## LE COMITÉ CENTRAL

*Séance du 25 mars 1901*

La séance est ouverte à 9 heures 114 sous la présidence de M. Trarieux.

Sont présents: MM. Trarieux, H. Fontaine, A. Molinier, Delpéch, G. Bourdon, Mathias Morhardt, secrétaire général.

Excusés : MM. F. de Pressensé, docteur Héricourt, Paul Guieysse.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.



M. Paul Aubriot donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

Situation générale et financière. — M. le président rend compte de la situation générale et financière. Les comptes sont approuvés.

Le nombre des adhésions reçues du 18 au 23 mars est de 181. Il y a eu 9 décès ou démissions.

Le nombre des adhésions reçues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1901 est de 1.618.

L'œuvre des bibliothèques de la Ligue. — M. le président fait savoir au Comité que la Ligue a reçu du 18 au 23 mars, pour l'œuvre des bibliothèques de la Ligue, 159 volumes, dont 59 donnés par M. Lallier ; 13 par M. Léon Schwob ; 72 par M. le docteur Netter ; et 15 par le journal le *Temps*.

Le Bulletin. — M. le président annonce que le nombre des abonnés au bulletin est de 2.424.

Communication de la section de Levallois-Perret. —

La section de Levallois-Perret demande un conférencier.

M. Georges Bourdon accepte de s'y rendre le mardi 2 avril.

Communication de la section de Roubaix. — M. le président donne connaissance au Comité de deux vœux de la section de Roubaix.

1<sup>o</sup> La section de Roubaix a publié une édition du « Syllabus ».

A ce propos, plusieurs personnes ayant fait observer que, dans sa concision un peu sèche, le « Syllabus » n'était guère susceptible d'être compris par beaucoup de personnes peu instruites, la section de Roubaix a été amenée à se demander s'il ne conviendrait pas d'en publier, soit dans la presse, soit dans une nouvelle brochure, un commentaire simple, succinct et à la portée de toutes les intelligences, et si lui a paru que seul le Comité central pourrait mener à bien cette entreprise.

2° La section de Roubaix s'est préoccupée de la récente circulaire du ministre de l'Instruction publique sur l'enseignement de l'histoire dans les lycées et collèges.

Mais, avant de prendre une décision à ce sujet, la section désirerait savoir ce qu'en pense le Comité central, s'il compte intervenir, dans quel sens et par quelle voie ?

Sur la première question, M. Delpech informe le comité qu'il prépare lui-même un commentaire du *Syllabus*, qui sera publié prochainement.

A propos de la seconde question, le Comité estime, après délibération, qu'elle échappe à sa compétence.

**Communication de la section de Béziers.** — Dans sa réunion du 22 février, la section de Béziers avait décidé de convoquer toutes les sections du département en un Congrès où aurait été étudié un projet de manuel démocratique du soldat. La date de ce Congrès était fixée à la fin d'avril.

Mais, dans une lettre en date du 23 mars, le président de la section écrit : « Le Congrès des sections départementales à l'effet d'arrêter les bases d'un manuel démocratique à l'usage des jeunes soldats et comme contre partie des manuels cléricaux en circulation, ne me paraît plus nécessaire après la publication par le *Figaro* (14 mars dernier) du sommaire du cours que M. Georges Duruy est autorisé à faire à l'École Polytechnique. Il est évident que nous ne saurions mieux faire, et il vaut mieux, je crois, (le Comité central aurait plus d'autorité que nous pour cela) prier M. Georges Duruy de vouloir bien développer ses idées sous une forme populaire en une brochure de propagande que la Ligue pourrait prendre sous son patronage. »

Le Comité, ne pouvant assumer les frais de publication d'une telle brochure, décide de publier dans le « Bulletin officiel », le sommaire du cours de M. Georges Duruy.



**Communication de la section Rochechouart.** — M. le président rappelle au Comité central que la section du quartier Rochechouart l'avait déjà prié de nommer une Commission chargée d'étudier la réforme du Code d'instruction criminelle. Le Comité central s'était refusé, faisant remarquer qu'une entreprise aussi considérable dépassait les moyens d'action de la Ligue.

La section du quartier Rochechouart répond qu'elle accepte les justes réserves du Comité central, mais, considérant qu'il n'est pas de plus urgentes réformes que celles qui s'imposent dans l'ordre de la justice, où la survivance de doctrines odieuses maintient des abus sans nombre, elle émet le vœu que pour hâter par les voies des Pouvoirs publics les réformes nécessaires, toutes les sections de la Ligue soient invitées par le Comité central à rédiger des pétitions résumant leurs vœux, comme le firent en 1789, ceux qui, grâce aux « Cahiers des Doléances, » obtinrent en somme la Déclaration des Droits de l'Homme, et que ces pétitions soient rassemblées, examinées, coordonnées par les soins du Comité central et que les vœux adoptés par lui soient transmis aux Pouvoirs publics. »

Sur la proposition de M. G. Bourdon, le Comité charge M. le secrétaire général de demander à la section de Rochechouart si elle a un plan de réforme de ce Code à lui présenter.

**Communes consacrées au Sacré-Cœur.** — M. le président informe le comité qu'il a eu une entrevue avec M. le président du Conseil, au sujet des communes consacrées au Sacré-Cœur par leurs conseils municipaux. M. le président du Conseil a promis de consulter sur ce point le Conseil d'Etat.

**L'abolition de la Réglementation.** — Le Comité charge M. le secrétaire général de réunir la Commission de l'abolition, après les vacances de Pâques, pour procéder à la nomination du rapporteur.

**La Déclaration des Droits de l'Homme.** — M. le

secrétaire général fait connaître au Comité un tableau mural de la Déclaration des Droits de l'Homme, édité par MM. A. Picard et Kaan.

**Communication de M. J...**, instituteur. — M. le président informe le comité que M. J... instituteur, a été déplacé pour avoir affiché dans sa classe la Déclaration des Droits de l'Homme.

Les documents relatifs à cette affaire sont remis à M. Delpech, qui veut bien se charger de prendre les renseignements nécessaires.

**Affaire Jules Goutaudier.** — M. le président donne lecture d'une lettre de remerciements de Jules Goutaudier.

**Affaire Pierre Condom.** — M. le président rappelle au Comité central le résultat de cette affaire.

On se souvient que le 12 février 1896, la Cour d'assises du Rhône condamnait à 8 ans de travaux forcés, pour vols qualifiés, deux frères, Maurice et Pierre Condom.

Au cours de l'instruction et des débats, Pierre Condom, contre lequel il n'existait aucune preuve matérielle, n'avait pas cessé de protester de son innocence, et son frère Maurice, qui avait avoué son crime, déclara hautement à plusieurs reprises que Pierre n'y avait participé en aucune façon.

Néanmoins, comme il était certain que le vol avait été l'œuvre de deux individus, les deux frères furent condamnés.

Cependant, au cours de la dernière audience, pressé de questions, Maurice Condom avait fini par faire connaître le nom de son véritable complice. Sur ses indications, celui-ci, un nommé Gravier, fut arrêté et condamné par la Cour d'assises du Rhône, le 19 mai 1896, à la peine de cinq années d'emprisonnement pour le crime qu'expliait Pierre Condom.

Sur l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme, Pierre Condom avait été mis en liberté ; une instance



en révision avait été introduite devant la Cour de cassation, et M<sup>e</sup> Henry Mornard avait bien voulu se charger de défendre les intérêts de Pierre Condom.

L'affaire est venue devant la Cour de cassation le 7 mars 1901.

M. le conseiller rapporteur Legrix s'est prononcé en faveur de la révision que M. l'avocat général Duboin a combattue.

M<sup>e</sup> Henry Mornard, prenant la parole le dernier, a pu heureusement réfuter l'argumentation de M. l'avocat général.

Le lendemain 8 mars, la Chambre criminelle a rendu son arrêt par lequel elle ordonne une enquête.

L'affaire reviendra devant la Cour de cassation, toutes chambres réunies.

Le Comité décide d'adresser à M<sup>e</sup> Henry Mornard ses chaleureux remerciements.

La séance est levée à 11 heures 112.

## COMMUNICATIONS DES SECTIONS

### AISNE

#### SECTION DE SAINT-QUENTIN.

« Le 16 mars 1901, la section de Saint-Quentin a donné une conférence avec le concours de M. Paul Guieysse, ancien ministre, député du Morbihan, et M. F. de Pressensé, publiciste.

Au début de la séance, le parti socialiste local a provoqué un peu de bruit parce qu'il croyait entrevoir, dans la création de la section, une résurrection d'un ancien parti électoral.

Le calme rétabli, M. Guieysse a fait, brièvement, faute de temps, l'historique de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* ! — qui est malheureusement trop peu connue de la plus grande partie du public.

Puis M. de Pressensé a développé le sujet *Nationalisme et Patriotisme* et a démontré la nécessité de grouper tous les efforts qui tendent au progrès social.

Il fait surtout ressortir que les socialistes avancés ont le devoir de considérer comme amis les hommes qui marchent de

l'avant, bien que tous ne soient pas au même degré. Il montre que la Ligue des Droits de l'Homme est précisément un terrain d'entente où la tolérance réciproque fait se donner la main à tous les hommes désireux du progrès humanitaire.

A la suite de cette conférence, comme une partie de la Presse locale persistait à jeter la confusion dans l'esprit public en mettant en suspens le but de la section Saint-Quentinoise de la Ligue des Droits de l'Homme ; celle-ci s'est réunie le 23 mars, et a décidé d'adresser à chacun des journaux de Saint-Quentin la communication suivante :

« La section Saint-Quentinoise de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ;

« Sans s'arrêter aux attaques dirigées contre elle par la presse nationaliste et cléricale ;

« Mais justement émue des critiques dont elle est l'objet de la part d'une fraction de l'opinion républicaine ;

« Déclare :

« Qu'elle n'a d'autres principes ni d'autre but que ceux de la Ligue dont elle constitue une section ;

« Qu'elle ne se préoccupe, en matière politique, que des *intérêts généraux de la République* ;

« Qu'elle n'est inféodée à *aucun parti* et encore moins à *aucune personnalité* ;

« Que ses statuts font appel à toutes les personnes qui, sans distinction d'opinion politique ou religieuse, sont convaincues de la nécessité de faire triompher en France les principes de *Liberté, d'Égalité, de Fraternité*, et de *Justice*, proclamés en 1789.

« Elle exprime le vœu sincère que son but ainsi précisé rallie les bonnes volontés et le concours de tous les citoyens soucieux de la *grandeur morale de notre Patrie*, de sa prospérité matérielle et du *progrès de l'humanité* !

## DORDOGNE

### SECTION DE GARDONNE.

La section de Gardonne, de la Ligue des Droits de l'Homme, a, pour l'année 1901, constitué son bureau ainsi qu'il suit :

MM. Jean Doche, propriétaire à Gardonne, président ; Jules Yotfestal, vice-président ; D<sup>r</sup> Fernand de Lachapelle, à Laforce, vice-président ; Auguste Laporte, propriétaire à Gardonne, trésorier ; Pierre Couquet, propriétaire à Gardonne, secrétaire ; Félix Doche fils, propriétaire à Gardonne, secrétaire adjoint.



## GARD

### SECTION DE PONT-SAINT-ESPRIT.

Une section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Pont-Saint-Espirit. Elle a élu un bureau ainsi composé :

MM. Alphonse Chaussinaud, bijoutier, à Pont-Saint-Espirit, président; Paul Vignat, maire de Saint-Julien de Peyrolas, vice-président; Louis Blanc, représentant de commerce, à Pont-Saint-Espirit, trésorier-secrétaire.

## GIRONDE

### SECTION DE BORDEAUX.

La section de Bordeaux de la Ligue des Droits de l'Homme, avait organisé le mercredi soir, 27 mars, une grande réunion où M. Trarieux, sénateur de la Gironde et président de la Ligue, a fait une conférence sur la « Déclaration des Droits de l'Homme et le Syllabus ».

La salle de l'Athénée, où avait lieu la réunion, était absolument pleine quand M. Counord, président de la section bordelaise, a ouvert la séance. On remarquait sur l'estrade et dans l'assistance : MM. Baysselance, ancien maire de Bordeaux; Cahen, ancien adjoint; Stapper doyen honoraire de la Faculté; Durkheim, professeur de l'Université; Halphen, Sivadon, conseillers généraux; Dormoy, Bonnin, conseillers municipaux; Paris, conseiller à la Cour, etc.

Après une allocution applaudie de M. Counord, M. Trarieux prend la parole. Il rappelle l'œuvre de la Ligue, qui se propose de défendre les libertés publiques, conquises par la Révolution de 1789, et le monument immortel de la Déclaration des Droits de l'Homme, qui définit et consacre ces libertés, est le meilleur exposé de la doctrine républicaine. Il met en regard la doctrine opprimante du « Syllabus », qui tend à rendre la pensée esclave du dogme, et qui, si elle triomphait, ferait perdre à l'humanité toute fierté et toute dignité. Mais, puisqu'il s'agit de savoir qui l'emportera de la révolution ou de la contre-révolution, nous devons déclarer et répéter que la Ligue des Droits de l'Homme s'est fondée pour défendre et continuer l'œuvre de la Révolution. La péroraison de l'éminent orateur a été accueillie par d'unanimes acclamations.

## LANDES

### SECTION DE DAX.

La section de Dax de la Ligue des Droits de l'Homme avait organisé pour le samedi 30 mars, au théâtre de la ville, une conférence de M. Trarieux, président de la Ligue.

Près de douze cents auditeurs emplissaient la salle.

M. Chaulet, président de la section dacquoise, présidait la réunion. Après avoir prononcé une courte allocution, il a donné la parole à M. Trarieux.

Dans un éloquent discours, souvent interrompu par des applaudissements, M. Trarieux a comparé entre eux le « Syllabus », manifeste de l'esprit clérical et de la contre-révolution, et la Déclaration des Droits de l'Homme, l'impérissable monument que nous a légué la Révolution française. Entre les deux, il y a un abîme infranchissable. Il faut que l'un d'eux disparaisse. Il appartient aux fils de la Révolution de continuer son œuvre émancipatrice, et de défendre les principes de 1789, qui seuls peuvent assurer le développement indéfini du progrès et de la liberté.

Une salve d'applaudissements salue la péroraison de ce discours. Puis M. Chaulet a proposé un ordre du jour ainsi conçu :

« Les citoyens dacquois, réunis au nombre de plus de mille au théâtre municipal de Dax, après avoir entendu la conférence de M. le sénateur Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, acclament les idées exprimées par lui, touchant la nécessité de faire reposer la défense de la République sur les principes de Droit, de Justice et de Liberté énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme ».

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Puis les membres de la Ligue de la section de Dax, ainsi que les membres des sections voisines venus pour entendre M. Trarieux, se sont réunis au siège de la Ligue où un punch leur était offert. De nouveaux discours ont été prononcés par MM. Trarieux, Chaulet et le D<sup>r</sup> Pécaut, vice-président de la section de Bellocq. Des toasts ont été portés au succès de la Ligue.

### SECTION DE POUILLON.

Le bureau de la section de Pouillon de la Ligue des Droits de l'Homme est définitivement constitué comme suit :

MM. André Laborthe, propriétaire à Pouillon, président ; J. Mendibource, comptable et Prosper Larregieu, boucher, vice-



présidents ; Léonce Dupony, retraité, trésorier ; Léon Darri-  
camp, propriétaire, secrétaire.

## LOIR-ET-CHER

### SECTION DE BLOIS.

Les membres de la Ligue habitant le département du Loir-et-Cher se sont réunis, le dimanche, 31 Mars, à la Bourse du Travail, à Blois, pour constituer une section départementale de la Ligue.

M. le Sénateur Delpech, délégué du Comité Central, assistait à la séance. Il est accompagné de M. Paul Aubriot attaché au secrétariat général.

M. le Dr Yvonneau, nommé président de la réunion prononce un courte allocution, très applaudie, et donne la parole à M. Delpech, qui, dans une éloquente conférence, rappelle les événements qui ont donné naissance à la Ligue ; il montre le danger qu'ont couru les institutions républicaines ; il fait ressortir la nécessité de s'unir pour répandre les idées de justice et de liberté, et donner au pays la haute direction morale qui lui est nécessaire.

D'unanimes applaudissements accueillent les dernières paroles de M. Delpech.

L'assemblée décide ensuite de constituer une section et nomme un bureau ainsi composé :

MM. Dimey, commandant en retraite, rue Neuve-Croix-Boissé, 50, président ; E. Feuillâtre, directeur d'école à Contres, et Etienne, à Blois, vice-présidents ; Fleury, avenue Victor-Hugo, 2, secrétaire ; René Soutif, place Louis XII, trésorier.

## LOIRE

### SECTION DE ROANNE.

Le 10 mars, au théâtre de Roanne, a eu lieu, avec un plein succès, la conférence organisée par la section de Roanne de la Ligue des Droits de l'Homme.

Près de 800 personnes étaient venues écouter M. Francis de Pressensé, qui a parlé des *Ennemis de la République*. La réunion était présidée par M. Augé, maire de Roanne.

M. de Pressensé a montré aux auditeurs le danger qu'a couru et que court encore la République, menacée par la coalition des forces contre-révolutionnaires ; puis, après avoir exposé la situation actuelle, il a fait un appel chaleureux aux républicains qui doivent s'unir contre la réaction.

L'orateur a été très chaudement applaudi.

Les membres de la section, réunis après la conférence au foyer du théâtre, ont adopté les résolutions suivantes :

1° La section de Roanne approuve le vœu émis par le Comité central le 25 février, sur le cas de M<sup>lle</sup> Vera Gelo. Les membres de la section demandent avec insistance que la loi soit scrupuleusement respectée et que M<sup>lle</sup> Vera Gelo soit jugée ou remise en liberté. Ils protesteront énergiquement si le gouvernement ordonne ou laisse accomplir son rapatriement.

2° Après lecture par le citoyen de Pressensé de sa résolution contre les massacres et les pillages en Chine, cette résolution est adoptée à l'unanimité et sera reproduite *in-extenso* dans le « Bulletin » de la section.

3° Devant la gravité des révélations faites récemment par le condamné Déroulède, révélations faisant ressortir la complicité, dans le complot contre la République, de plusieurs généraux et de l'ex-ministre Dupuy, les membres de la section de Roanne demandent que le gouvernement fasse procéder sans retard à une enquête sérieuse, établisse toutes les responsabilités qui s'en dégageront et les fasse suivre des sanctions qui en découlent.

## LOIRET

### SECTION DE BEAUNE-LA-ROLANDE.

La section de Beaune-la-Rolande de la Ligue des Droits de l'Homme a pour président M. Lescurre, maire de Gaubertin. M. Vazeille père, indiqué comme président de cette section, en est le trésorier.

## SEINE

### PARIS

#### SECTION DU QUARTIER DE BONNE-NOUVELLE (II<sup>e</sup> Arr.).

La section de Bonne-Nouvelle de la Ligue des Droits de l'Homme a élu un bureau ainsi composé :

MM. Vitte, rue Montorgueil, 66, président; Netter, rue Palestro, 39, vice-président; J. Katz, rue St-Denis, 141, secrétaire; Wagenheim, rue Réaumur, 57, trésorier.

#### SECTIONS DU III<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

Les sections du III<sup>e</sup> arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme ont organisé une grande conférence qui a lieu le 4 avril à l'hôtel des Chambres syndicales, rue de Lancry, sous



la présidence de M. Trarieux, sénateur, président de la Ligue et avec le concours de M. Delpuch, sénateur.

Au nom des comités des quatre sections du III<sup>e</sup> arrondissement, M. Ed. Benoit-Lévy a remercié M. Trarieux et M. Delpuch du grand exemple civique qu'ils avaient donné au cours des dernières années. Il a engagé les auditeurs à suivre les promoteurs de la Ligue dans cette voie de dévouement et de solidarité. Il a rappelé le passé politique du III<sup>e</sup> arrondissement et exprimé l'espoir que les élections prochaines laveraient la honte dont les dernières élections municipales ont couvert cet arrondissement.

M. Delpuch s'est proposé de montrer, dans une très substantielle conférence, l'incompatibilité existante entre la Déclaration des Droits de l'Homme et le Syllabus ; et à la suite de la confrontation de ces deux documents, il a pu s'élever avec une ironie superbe contre la droite de la Chambre qui a voté l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Avec une grande élévation de langage, M. Trarieux a pris la parole ensuite et incité les auditeurs à prendre part énergiquement aux futurs combats.

En résumé, belle séance qui a laissé une forte impression dans les esprits de tous les assistants. La salle était comble, ce qui suffit à montrer le réveil des esprits dans le III<sup>e</sup> arrondissement.

#### SECTION DES ENFANTS-ROUGES (III<sup>e</sup> Arrt).

Le bureau de la section du quartier des Enfants-Rouges est ainsi composé :

MM. Gilbert Ganzin, rue Pastourelle, 32, président ; Emile Weil, rue Charlot, 24, secrétaire.

#### SECTION DES ARCHIVES (III<sup>e</sup> Arrt).

Le bureau de la section du quartier des Archives est ainsi composé :

MM. G. Murat, rue des Archives, 62, président ; Weil, rue du Pas-de-la-Mule, 2, secrétaire.

#### SECTION DE SAINT-AVOYE (III<sup>e</sup> Arrt).

La section du quartier Saint-Avoye de la Ligue des Droits de l'Homme a élu son Comité comme suit :

MM. E. Boué, rue Grenier Saint-Lazare, 34, président ; A. Wogue, rue Michel Lecomte, 21, vice-président ; Billet, rue Michel Lecomte, 20, secrétaire ; Raoul Lévy, rue Bourg l'Abbé, 3,

trésorier; Lenoir, Quartner, Schwartz, Léon Heymann, Armand Geismar, Gencel, D<sup>r</sup> Bloch, J. Geismar.

#### SECTION DE L'ARSENAL (IV<sup>e</sup> Arrt).

La section du quartier de l'Arsenal de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en assemblée générale le jeudi 7 mars 1901, a définitivement constitué son bureau, qui est composé comme suit:

MM. Ranc, ancien sénateur, membre du Comité central, place des Vosges, 5, président d'honneur; Mourié, industriel, impasse Guéméné, 2, président; Georges Bloch, voyageur de commerce, boulevard Henri IV, 6, 1<sup>er</sup> vice-président; Mauricé Apte, externe des hôpitaux, rue des Tournelles, 14, 2<sup>e</sup> vice-président; René Mook, licencié ès-lettres, étudiant, place des Vosges, 15, secrétaire général; Edm. George, représentant de commerce, rue Beautreillis, 15, secrétaire-adjoint; Bloch père, représentant de commerce, boulevard Henri IV, 6, trésorier; Gaston Lambert, négociant, rue Castex, 11, trésorier-adjoint, Ont été nommés membres du Comité:

MM. E. Aumont, boulevard Bourdon, 5; Louis Bonnet, boulevard Beaumarchais, 13; Léopold Cahen, quai des Célestins, 14; Albert Gautier, rue de Sully, 7; Sylvain Kahn, rue Charles V, 3; François Koch, rue de l'Arsenal, 13; Lévy, rue Saint-Antoine, 102; Michel Mayer, place des Vosges, 14; Henri Petit, boulevard Beaumarchais, 11; E. F. Rey, rue Agrippa d'Aubigné, 3; S. Salomon, rue des Lions Saint-Paul, 5; Philippe Rosset, boulevard Henri IV, 29; Félix Siégel, boulevard Henri IV, 6; H. Weisberg, rue Saint-Antoine, 114; Worms, rue des Tournelles, 24; Th. Cahen, rue des Lions, 9.

La section de l'Arsenal a pris les résolutions suivantes:

1<sup>o</sup> La Section de l'Arsenal de la Ligue des Droits de l'Homme considérant que le président Magnaud s'est toujours efforcé dans ses arrêts d'appliquer les principes d'Humanité et de Justice, qui sont la base même de la Ligue, et d'atténuer dans la mesure du possible la rigueur des lois, adresse ses chaleureuses félicitations au président du tribunal de Château-Thierry; émet le vœu que son exemple soit suivi par tous les tribunaux de France.

2<sup>o</sup> La section décide d'envoyer au journal *L'Aurore* son adhésion à la pétition tendant à la prohibition de l'emploi du blanc de céruse.

3<sup>o</sup> La section félicite le gouvernement au sujet de la révocation du maire du IV<sup>e</sup> arrondissement et compte sur la nouvelle municipalité pour l'épuration complète des commissions municipales.



Proteste en outre contre les coupes sombres pratiquées par la majorité nationaliste du Conseil municipal de Paris dans les subventions accordées jusqu'à ce jour aux diverses œuvres d'enseignement laïque.

4° La section s'associe pleinement aux protestations du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme ;

Contre les massacres et les pillages, consommés en Chine au nom de la civilisation, par les armées des puissances coalisées ;

Contre le projet de loi sur l'extradition, qui a été déposé au Sénat par le garde des sceaux, ministre de la justice, et qui exclut le récidive des crimes politiques ;

Contre le rapatriement éventuel de Mademoiselle Vera Gelo.

5° Rappelant, en outre, en ce qui concerne cette dernière, le cas récent d'une couturière sans travail, qui, accusée d'avoir volé trois pains d'un sou, dut subir 26 jours de détention préventive avant d'être jugée, proteste énergiquement contre les lenteurs et les hésitations de la justice en général, et en particulier de l'instruction ouverte contre Mademoiselle Vera Gelo, et, considérant que celle-ci a pris l'engagement formel de ne pas se soustraire à la justice de quelque manière que ce soit, réclame la mise en liberté provisoire de la jeune étudiante russe, ou son renvoi, dans le plus bref délai, devant la juridiction compétente.

*Avis Important.* — Les membres de la section de l'Arsenal sont priés d'adresser leur cotisation pour l'année 1901, au trésorier M. Bloch, boulevard Henri IV, 6.

M. Bloch se tient à la disposition des adhérents tous les soirs de 6 à 8 heures.

#### SECTION DE LA SORBONNE. (V<sup>e</sup> Arrt).

Le bureau de la section du quartier de la Sorbonne, de la Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant que le gouvernement Russe a pris contre les étudiants des diverses facultés de l'Empire, des mesures arbitraires, injustes et illégales ;

Que, non content de ce premier abus, il a déployé, vis-à-vis des protestations pacifiques qui se reproduisaient une barbarie odieuse.

Que notamment, dans la journée du 16 Mars, à Saint-Petersbourg, des scènes d'une incroyable brutalité se sont longuement déroulées ;

Que le gouvernement impérial les a, non-seulement ordonnées, mais couvertes ensuite de son approbation ;

Qu'il importe de s'élever contre une pareille attitude et

d'adresser aux victimes d'un gouvernement rétrograde et despotique l'expression d'une cordiale sympathie ;

Emet le vœu que le Comité central de la Ligue s'approprie la présente protestation, l'envoie aux diverses sections et la fasse imprimer et publier.

#### SECTION DU GROS-CAILLOU (VII<sup>e</sup> Arrt).

La section du Gros-Cailloeu de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie le 4 avril en assemblée générale, a adopté la résolution suivante :

Considérant que les hommes de tous les pays sont frères et se doivent un mutuel appui contre la tyrannie ;

Considérant que celui qui opprime un peuple pour arrêter les progrès de la liberté se déclare l'ennemi de toutes les nations libres.

La section du Gros-Cailloeu de la Ligue des Droits de l'Homme adresse un salut fraternel aux Russes victimes d'un odieux arbitraire et espère que le jour n'est pas loin où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen sera proclamée dans toute l'étendue de l'Empire russe.

#### SECTIONS DU XVII<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

Les sections des Batignolles et des Epinettes de la Ligue des Droits de l'Homme avaient organisé le samedi soir 30 mars, salle Ludo, une conférence de M. F. Buisson sur « la Justice dans l'enseignement ».

La présidence d'honneur de la réunion fut offerte à M. Emile Zola, qui l'accepta par la lettre suivante adressée aux présidents des deux sections.

Paris, 28 mars 1901.

Mes chers amis,

J'accepte très volontiers la présidence d'honneur que vous voulez bien m'offrir, et j'en suis d'autant plus touché que les questions d'enseignement populaire, en ce moment, me passionnent. Certes oui, la justice dans l'enseignement ; mais, avant tout, la vérité dans l'enseignement. Toute la victoire de demain est là, il faut un peuple instruit, acquis aux vérités expérimentales de la science, pour qu'il devienne capable de justice.

Nous l'avons bien vu, dans l'effroyable crise que nous venons de traverser, et où nous avons eu la douleur de n'être pas suivis par tout le peuple de France, quand nous nous adressions si hautement à son cœur et à sa raison.

C'est qu'il n'est pas assez dégagé de l'erreur et du mensonge, dans lesquels l'écrasement catholique et monarchique le maintiennent depuis des siècles. Et, seule l'instruction, la vérité, en



détruisant les dogmes imbéciles et meurtriers, libérera le peuple, lui donnera la force de vivre sainement et honnêtement la vie. Jusque là, la justice ne sera pas possible. Elle ne peut régler que le jour où le peuple sachant et voulant, la réalisera.

Bien cordialement à vous deux, mes chers amis.

EMILE ZOLA.

M. Renou, député, présida la réunion. Il ouvrit la séance par une chaleureuse allocution, très applaudie, et donna la parole à M. Buisson.

M. Buisson fait l'historique de l'évolution de l'idée de justice à travers les âges, jusqu'à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Cette marche de l'humanité vers l'idéal doit nous servir d'indication. Nous devons développer la justice ; et l'orateur termine en ces termes « Toujours plus de bonheur par toujours plus de justice ».

Plusieurs orateurs prennent ensuite la parole, entr'autres M<sup>lle</sup> Marie Bonneval qui insiste sur la nécessité d'intéresser la femme aux questions d'ordre général et d'en faire une éducatrice capable de préparer des esprits libres.

## DEUX-SÈVRES

### SECTION DE PARTHENAY.

Dans la composition du bureau de la section de Parthenay (Bulletin n° 5, page 230) il faut lire :

Fernand Brottier, avoué, premier adjoint au maire, vice-président, au lieu de : Fernand Brottier, vice-président ; Philère, deuxième adjoint au maire, et Paul Abel, assesseurs ; au lieu de : Abel, assesseur.

## SOMME

### SECTION DE CORBIE.

Nous apprenons, avec un vif regret, la mort de M. Dequiro-Pillon, maire de Dommart-sur-la-Luce (Somme), membre de la Ligue des Droits de l'Homme, et fervent défenseur des idées et des institutions républicaines.

## TARN-ET-GARONNE

### SECTION DE MONTAUBAN.

La section a, dans son assemblée de janvier 1901, approuvé le vœu de la section de Saint-Thomas d'Aquin tendant à répandre le plus possible, dans toutes les écoles françaises, la Déclaration des Droits de l'Homme.

La section a voté ensuite la motion suivante :

Considérant qu'aux termes de la loi, les instituteurs et insti-

tutrices laïques sont tenus d'observer dans leurs écoles la plus stricte neutralité religieuse ;

Considérant que la majorité des instituteurs et institutrices désirent s'y conformer, ainsi que cela résulte du vœu émis et voté dans la dernière réunion de l'association pédagogique du Tarn-et-Garonne, tenue en novembre dernier, émet le vœu que des mesures générales soient prises pour assurer la neutralité religieuse des établissements de l'Etat.

La section de Montauban a aussi émis le vœu :

Qu'il soit expressément défendu aux instituteurs et institutrices de conduire leurs élèves à l'église, d'enseigner le catholicisme à leurs élèves, soit dans la salle d'école, soit en dehors, de faire réciter en classe des prières gênantes pour des enfants appartenant à des cultes différents.

En un mot, qu'il soit expressément recommandé aux instituteurs de se borner à leur rôle si important d'éducateurs laïques, et que les inspecteurs primaires soient chargés de veiller à l'exécution de ces recommandations.

## VIIENNE

### SECTION DE LOUDUN.

La liste des membres du bureau de la section de Loudun, publiée dans le n° 5 du Bulletin (page 231), doit être rectifiée comme suit :

MM. le D<sup>r</sup> Amirault, président ; Masson, professeur au collège, vice-président ; H. Aug<sup>s</sup>, secrétaire-trésorier ; Fouquet, employé au chemin de fer, bibliothécaire.

## LE BANQUET COMMÉMORATIF DE LA SECTION DE PAU-OLORON

### DISCOURS DU D<sup>r</sup> ELIE PÉCAUT

La section de Pau-Oloron compte un an d'existence. Pour fêter l'anniversaire de sa fondation, son président, M. Izaac, professeur au lycée de Pau, a eu l'heureuse idée de réunir, en un banquet fraternel, les diverses sections du département des Basses-Pyrénées, ainsi que la jeune section de Dax.

Le banquet du 24 février a eu lieu à l'Hôtel de France d'Oloron et a été charmant à tous les points de vue.

Au dessert M. Cabanius, vice-président du groupe d'Oloron, remercie les ligueurs d'avoir répondu en si



grand nombre à l'appel de la section ; puis, M. Izaac dit quelques mots vigoureux sur les Droits de l'enfant ; enfin sur la prière du président, M. le docteur Pécaut a prononcé une allocution, dont nous reproduisons, sinon les termes, du moins le sens aussi fidèlement qu'il nous est possible :

Mes chers Collègues,

Je lève mon verre à la santé de notre chère Ligue, à la santé de nos sections béarnaises, de ces foyers de vie républicaine ardente, de vie démocratique, et j'oserai dire de vie morale, qui, en si peu de temps, se sont allumés sur tant de points de notre terre de Béarn et d'où rayonnent aujourd'hui si largement la lumière et la chaleur. Et en nous voyant ici, accourus si nombreux à l'appel de notre excellent et vaillant président Izaac, je sens le besoin d'exprimer la joie profonde que j'ai au cœur.

Je ne sais, mes amis, si les coquins n'éprouvent pas, à se réunir, une certaine joie. Et quand je dis les coquins... vous m'entendez bien ! je ne parle pas de ces pauvres diables qui sont le gibier des cours d'assises, des prisons... Non... Je songe à des hommes autrement coupables et autrement redoutables, qu'ils portent l'habit, ou le froc, ou l'uniforme, qu'ils se nomment Drumont, ou le Père Dulac, ou le général Mercier..., vrais bandits, sous la correction apparente du dehors, hommes de ruse et de sang, pour qui l'idée de justice est inconnue, l'idée de loi un objet de dérision, et qui ne reculeraient pas devant la guerre civile afin de réaliser leur rêve de jouissance ou de domination... Eh ! bien peut-être, ces hommes-là, quand ils se retrouvent ensemble, quand chacun d'eux se voit tiré à beaucoup d'exemplaires, éprouvent je ne sais quelle joie sinistre... Ce sentiment là, mes amis, n'a rien de commun avec celui que je lis sur vos visages, comme je le sens au dedans de moi, avec ce sentiment de fraternité virile, qui unit ensemble les âmes droites et vaillantes, les cœurs généreux et tendres, les consciences inflexibles. Il y a longtemps qu'un homme qui fut un grand citoyen, même un grand républicain, et qui paya de sa tête sa fidélité à la loi, le vieux Cicéron, a dit ce mot pénétrant : *il n'y a d'amitié qu'entre les gens de bien*. Comme nous la sentons vraie cette parole ! Comme nous sentons bien que ce qui nous rapproche et qui nous unit, ce qui nous fortifie, c'est ce que le vieux romain appelait « le bien », c'est la vue commune d'un devoir commun, c'est la commune résolution de nous vouer à ce devoir !

Et si vous me demandez en quoi consiste ce devoir, je vous rappelle ce que notre cher Président vient de dire, en termes à la fois si touchants et si courageux. Oui, il l'a dit, et tout républicain sérieux et clairvoyant le dira comme lui : le devoir, c'est le combat, le combat obstiné, acharné, sans défaillance, comme il convient à des hommes qui savent qu'ils luttent pour les biens suprêmes, pour la vie même.

Le combat ! Ah ! je sais bien que ce mot sonne désagréablement à certaines oreilles. Je sais que beaucoup, que la majeure partie des hommes qui nous entourent lui préfèrent d'autres mots, plus harmonieux... Tolérance ! Concorde ! Apaisement ! Large liberté ! République ouverte... Mais je me souviens aussi que l'un des maîtres vénérés de la démocratie, l'un de nos Saints, à nous — car nous avons nos saints, qui pour n'être ni des hystériques, ni des pouilleux, ni des crétins, n'en sont pas moins dignes de vénération — Edgar Quinet écrivait un jour : « L'histoire haït les dupes ! Elle les met au rang des coupables ! »

Ligueurs qui m'écoutez, et qui êtes en même temps des Béarnais, qui, par conséquent, au courage civique, joignez cet esprit de finesse qui coule avec le sang dans vos veines, ce n'est pas pour vous que Quinet a prononcé cette sévère sentence. Ce n'est pas vous qui seriez dupes ; ce n'est pas parmi vous qu'on trouvera... les naïfs dirai-je ? ou les criminels ? que quelques belles phrases sur les dangers de « l'esprit sectaire », sur la beauté de « l'esprit nouveau » suffisent à désarmer et qui sont prêts à ouvrir les bras à l'ennemi. A cette heure si solennelle, pour ne pas dire si tragique, de l'histoire nationale, quand il s'agit pour la France de décider si elle veut résolument prendre rang dans le chœur des nations émancipées et se donner sans arrière-pensée au rude et beau labeur de la liberté, ou au contraire si, prise de lassitude, elle reviendra s'endormir dans les bras de la vieille ennemie, de la vieille maîtresse de servitude, de l'Eglise en un mot ; quand devant nous se dresse, plus puissant que du temps de Voltaire, celui qu'il appelait l'Infâme, si quelqu'un se rendort, se berce du rêve idiot d'une réconciliation universelle, d'une fraternelle étreinte des hommes noirs et des hommes libres, celui-là, il ne faut pas le chercher dans nos rangs...

Et si quelqu'un trouvait que peut-être mes paroles respirent quelque exagération, que l'accent en est un peu... sectaire, eh ! bien je le convie à évoquer devant ses yeux, non pas je ne sais quel tableau d'imagination, idéalisé, mais la réalité, la réalité brutale, redoutable, telle qu'elle existe et vit à côté de nous.



Qu'il songe à cette organisation gigantesque, qui excède les bornes des nations, véritable internationale, étrangère à toute notion de patrie. Qu'il en observe le détail, la structure :

En haut, un groupe d'hommes, les jésuites, maîtres tout-puissants de la chrétienté catholique, les jésuites qui, depuis des siècles, avec une patience et une tenacité admirable, ont poursuivi et enfin, de nos jours, réalisé leur but, se substituer à l'Eglise, et pour cela ont successivement abattu tous les obstacles, le jansénisme, le gallicanisme, le catholicisme libéral. A cette heure, il sont non les maîtres de l'Eglise, mais l'Eglise elle-même, et le pape n'est qu'un des leurs. Au dessous d'eux, les évêques, majestueux état major d'esclaves, qui sous leurs simarres font figure grave et solennelle, mais dont la prodigieuse médiocrité mentale, l'extraordinaire nullité éclate toutes les fois que — commel'autre jour à Reims — on les entend parler. Plus bas, l'armée, disciplinée jusqu'à l'anéantissement, des cent mille prêtres, esclaves de ces esclaves, et à leur tour dominateurs arrogants des « troupeaux » courbés sous leur houlette... Enfin, l'autre armée noire, les deux cents mille réguliers, moines, nonnes, dont les maisons de commerce, d'industrie, d'éducation, sont comme sorties de terre et couvrent le sol national, véritable éruption qui défigure à présent le noble visage de la France ! Et, ces hommes, ces femmes ne vous les représentez pas comme des contemplatifs, comme des mystiques retirés du « siècle », et, derrière leurs murs sans fenêtres, absorbés dans la prière et l'extase... Oh ! non ! Cesont, au contraire, des maîtres dans l'art de dompter la réalité, ce sont les commerçants les plus rusés, les exploiters les plus cyniques de la femme et de l'enfant, les industriels les moins gênés de scrupules, les colons dont les mains sont le plus crochues, et les plus sales. L'Aurore de ce matin ne signale-t-elle pas que les Bons Pères sont, à Shanghai, propriétaires de plusieurs maisons de tolérance, où chaque trimestre le Père Procureur passe régulièrement pour toucher les bénéfices ? Et songez, mes amis, songez que c'est par milliers et milliers que chaque matin les enfants, petits garçons et petites filles, la France de demain, la République de demain, vont demander leur pâture spirituelle, leur substance morale à ces hommes, à ces femmes, dont la mentalité date du XIII<sup>e</sup> siècle, que le célibat livre sans défense au fanatisme, et qui nourrissent ce rêve — pour nous mensongers — d'anéantir toute pensée libre, toute différence, toute hérésie, et de faire régner sur le monde esclave l'éternel silence de la mort !

Est-ce tout ? Non. Je n'ai parlé là que des forces spirituelles,

fanatisme, discipline, etc. Je n'ai rien dit de la force matérielle, de l'incalculable fortune — dix, quinze milliards peut-être — conférant une incalculable puissance. Inonder la France de journaux, la noyer sous les mensonges, acheter tout ce qui se peut vendre, consciences, talents, plumes et paroles, ce n'est qu'un jeu pour cet être collectif, plus riche que les rois, qui s'appelle la congrégation. Et, dans la crise qui vient de secouer si profondément la France, il y a eu des heures où l'on a senti la patrie osciller sous la main invisible de Rodin!

L'orateur aurait pu, s'il l'eût voulu, préciser davantage, rappeler que l'on tient à présent, par la révélation de Clémenceau, le secret de l'affaire Dreyfus. Le P. Dulac a confessé lui-même que Boisdeffre lui a communiqué le détail du plan de mobilisation. Et cela, au moment où la société de Jésus négocie avec l'empereur Guillaume son rappel en Prusse! On comprend à présent pourquoi l'Eglise qui avait fort bien lâché les Caffarel, les Cissey et Cie s'est jetée à corps perdu dans la mêlée et dans le crime; il fallait dévier les recherches, sauver le vrai coupable, et pour cela, perdre un innocent.

Mes chers collègues, je me reprocherais de tracer devant vos yeux ce tableau si grave, si je n'étais sûr que chez chacun de vous le courage est à la hauteur du devoir. Oui, la charge est lourde, pour nous Français et républicains du XX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est rien moins que la tâche même de nos devanciers de la Révolution, qu'il nous faut reprendre à pied d'œuvre et à tout prix mener à bien. Mais si le labeur est rude, je n'en sais pas de plus beau, et qui soit plus digne d'allumer en chacun de nous la flamme de l'enthousiasme. Nous n'avons rien à envier à nos adversaires, et quand ils nous rebattent les oreilles de leur dévouement à « l'idéal », à un « passé auguste », à une « tradition vénérable », nous pouvons répondre: Nous aussi, nous portons avec nous l'arche sainte, nous serrons nos rangs autour d'un dépôt sacré. Quel dépôt? La dignité de la conscience humaine! Voilà le patrimoine que nous ont légué ces hommes admirables qui, il y a plus d'un siècle, voulurent pour la France, non la gloire brutale des armes, non pas même la grasse prospérité de la paix, mais un bien supérieur, la mission d'être dans le monde le soldat de la justice! La dignité de la personne humaine! c'est-à-dire l'absolue liberté de penser, de parler,



d'écrire; la lumière du savoir versée à flots sur les plus humbles comme sur les grands; la justice chaque jour poursuivie et réalisée davantage dans les rapports des hommes entre eux, et, s'il se peut, des peuples entre eux! La dignité de la conscience humaine, c'est-à-dire la guerre au mensonge, la guerre à l'immoralité, la guerre aux abus, la guerre à la guerre surtout, à ce legs des âges barbares qui déshonore notre époque et ravale l'humanité civilisée et chrétienne au niveau des bêtes fauves!

Courage donc, mes chers collègues! Ne permettons jamais que l'on nous rabaisse en nous taxant de bas matérialisme, en nous accusant de ne poursuivre que des réformes matérielles! Les hommes de foi, c'est nous! Nous avons foi dans le caractère sacré de la personne morale, puisque nous la voulons souveraine et intangible en sa conscience. Nous avons foi en la vérité absolue, puisque nous la poursuivons dans la science libre. Nous avons foi dans la justice absolue, puisque nous la poursuivons dans tout l'appareil des lois. Et quant à ces deux grands principes qui ont donné au christianisme vingt siècles de vie, la fraternité, l'égalité, n'est-ce pas sur eux que nous voulons construire la cité nouvelle? Eh! bien, ces idées immortelles, justice, vérité, amour, vocation divine de l'homme, voilà notre catéchisme, voilà les articles de notre foi. Voilà la religion, à la fois souverainement belle et souverainement raisonnable, qui unira un jour tous les hommes dans la même communion.

Loin donc d'envier nos adversaires, plaignons-les, car s'ils luttent, s'ils peinent, eux, c'est pour abaisser l'âme humaine, pour la rétrécir, pour la mutiler. Aussi vrai que voici le soleil qui brille, et que la Vérité, ce soleil des esprits, existe et nous appelle à elle, ils sont promis à la défaite et nous le sommes au triomphe. Oh! non pas aujourd'hui, ni demain! Les biens suprêmes se paient à leur prix: il faudra donner encore en échange bien des nobles travaux, des nobles vies! Et peu à peu, lentement, à la sueur de son front, l'humanité, partie des ténèbres et des marécages de la plaine, s'élèvera au flanc de la montagne, sur la rude pente, vers le sommet libre et clair. Remercions la destinée, mes amis, de ce que modestes et obscurs membres de la cité humaine, nous sommes de ceux qui, à leur rang, à leur petite place, aident à frayer le sentier.

Un ordre du jour de félicitations a été adressé au Gouvernement de Défense républicaine et notamment à M. le Président du Conseil et au général André.

## BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS. — Le procès de 1894, par M. JOSEPH REINACH. — (*Éditions de la « Revue Blanche »*).

M. Joseph Reinach a commencé la publication d'une histoire complète de *l'Affaire Dreyfus*. Le premier volume, qui vient de paraître à la *Revue Blanche*, se termine à la chute de Mercier comme ministre de la guerre, et sera vraisemblablement suivi de deux autres, largement nécessaires par le récit des événements qui appartiennent à la période du procès en revision terminé par l'arrêt du Conseil de guerre de Rennes.

Nous ne pouvons avoir la prétention, dans ce bulletin, de présenter une analyse de ce vaste ouvrage, mais, en le signalant à l'attention des membres de la Ligue, nous tenons, au moins, à en recommander la lecture.

Nul ne pouvait mieux que M. Joseph Reinach entreprendre la narration de ces procès passionnants qui se sont déroulés devant trois conseils de guerre, et devant la Cour de cassation. Mêlé aux polémiques qu'ils soulevèrent il en possédait tous les détails, et trois années de luttes incessantes pour la Défense de la Justice et de la Vérité l'avaient désigné pour en être l'historien.

Cette œuvre où s'accusent les plus hautes qualités de jugement et de pensée mérite de figurer dans toutes les bibliothèques. Aussi bien pour ceux qui voudront entretenir leurs souvenirs que pour ceux qui ont à apprendre, elle sera du plus utile secours.

Quant aux amis de M. Joseph Reinach, ils doivent se réjouir de le voir exposer devant la postérité avec tant d'autorité et de talent une cause à laquelle il avait déjà, par ses nombreux écrits, rendu de si éclatants services.

L. TRARIEUX.